



Compétitions

Championnat de Bretagne

Interclubs Jeunes

Règlement

Saison 2023-2024

Règlement

adoption : Juillet 2023
entrée en vigueur : 01/09/2023
validité : permanente
secteur : Jeune/Compétitions
nombre de pages : 8
+ 1 annexe

Table des Matières

1. GENERALITES	3
1.1. Définition	3
1.2. Champ d'application	3
2. PARTICIPATION	3
2.1. Critères d'admission	3
2.2. Équipes	3
3. INSCRIPTION	3
4. CONFECTION DES TABLEAUX	4
4.1. Estimation de la valeur de l'équipe ou d'une paire	4
4.2. Ordre des rencontres	4
5. ÉCHÉANCIER	4
5.1. Déroulement de la journée	4
5.2. Organisation d'une rencontre (U)	4
6. GESTION TECHNIQUE	5
7. VOLANTS	5
8. TITRE ET TROPHÉES	5
9. TENUE VESTIMENTAIRE DES JOUEURS	5
10. FINANCEMENT	5
10.1. Frais d'inscription	5
10.2. Restauration	5
11. OFFICIELS TECHNIQUES	6
11.1. Juge Arbitrage	6
11.2. Arbitrage	6
12. ACCUEIL DE LA COMPÉTITION	6
12.1. Désignation de l'organisateur	6
12.2. Obligation de l'organisateur	6
13. BARÈME DES POINTS	6
13.1. Par rencontre	6
14. Le barème est le suivant :	6
14.1. Sur l'ensemble des rencontres dans une poule	7
14.2. Cas d'un match non joué	7
15. FORFAITS ET DISQUALIFICATION	7
15.1. Forfait sur un match	7
15.2. Joueurs disqualifiés	7
16. REMPLACEMENT D'UN JOUEUR	8
17. RÉSULTATS	8
18. RÉCLAMATIONS	8



Compétitions

Championnat de Bretagne

Interclubs Jeunes

Règlement

Saison 2023-2024

Règlement

adoption : Juillet 2023
entrée en vigueur : 01/09/2023
validité : permanente
secteur : Jeune/Compétitions
nombre de pages : 8
+ 1 annexe

19. SANCTIONS ET RECOURS 8

20. DÉCLARATION SUR POONA 8



1. GENERALITES

1.1. Définition

La Ligue de Bretagne organise les Championnats de Bretagne Interclubs Jeunes.

Les titres décernés seront :

- Champion de Bretagne Interclubs Poussins
- Champion de Bretagne Interclubs Benjamins
- Champion de Bretagne Interclubs Minimes
- Champion de Bretagne Interclubs Cadets

1.2. Champ d'application

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement au Championnat de Bretagne Interclubs Jeunes, aussi nommé : "Interclubs Jeunes"

La gestion du championnat est confiée par la Ligue de Bretagne de Badminton à la Commission Ligue Jeunes.

Le Règlement Général des Compétitions de la FFBaD s'appliquera pour tous les points non développés dans ce règlement.

2. PARTICIPATION

2.1. Critères d'admission

Pour être admis à participer à cette compétition, tous les joueurs doivent être :

Licenciés à la FFBaD pour la saison en cours (licence joueur),

Licenciés au club affilié (ou à l'un des deux clubs affiliés) de l'équipe qu'il représente.

Autorisés à jouer en Jeunes (de minibad à cadets) pour la saison en cours.

De plus, ils ne doivent faire l'objet d'aucune suspension en cours pour les compétitions.

2.2. Équipes

Seuls les Comités Départementaux bretons pourront inscrire une équipe.

Une équipe doit être composée au minimum de 2 filles et 2 garçons et chaque équipe a la possibilité d'inscrire tous les joueurs licenciés de son club appartenant à la même catégorie d'âge.

Les surclassements seront autorisés à raison, au maximum, d'une fille et d'un garçon par équipe, sauf pour les joueurs minibad qui pourront être intégrés à des équipes poussins.

En accord avec le règlement des Interclubs Seniors, au maximum, deux joueurs considérés comme mutés seront autorisés par équipe par rencontre. Les joueurs mutant en cours de saison dans un même département ne pourront pas participer au Championnat de Bretagne Interclubs Jeunes.

2.2.1. CAS DES ENTENTES DE CLUB

La mise en place d'une entente entre 2 clubs voisins géographiquement d'un même département, distants de 20 kilomètres au maximum, pour constituer une équipe commune d'Interclubs Jeunes ne sera possible qu'à la condition qu'aucun de ces deux clubs ne comptent assez de licenciés pour constituer une équipe complète dans la catégorie d'âge concernée. L'entente doit être validée au préalable par le Comité.

Les ententes entre trois clubs ou plus ne sont pas autorisées.

3. INSCRIPTION

Chaque comité départemental qualifie une équipe par catégorie d'âge.

Celles-ci sont les vainqueurs de la phase départementale.

La date de clôture des phases départementales est fixée au 30 avril de chaque saison

Si cette phase n'a pas lieu ou si un club qualifié ne participe pas, le Comité départemental désignera obligatoirement l'équipe représentant son département.

Pour être valable, les inscriptions devront avoir été reçues par la Ligue de Bretagne de Badminton avant la date limite.

Le dossier d'inscription doit contenir :

- Le formulaire d'engagement de l'équipe préalablement rempli par le Président du Comité départemental,
- La liste des joueurs/joueuses titulaires et remplaçant(e)s de l'équipe; seul(e)s les joueurs/joueuses inscrit(e)s sur cette liste pourront participer à la compétition.
- Les droits d'engagement de l'équipe.



Compétitions

Championnat de Bretagne

Interclubs Jeunes

Règlement

Saison 2023-2024

Règlement

adoption : Juillet 2023
entrée en vigueur : 01/09/2023
validité : permanente
secteur : Jeune/Compétitions
nombre de pages : 8
+ 1 annexe

4. CONFECTION DES TABLEAUX

La finale se dispute sous la forme d'un championnat, chaque équipe rencontrant les autres équipes qualifiées dans sa catégorie d'âge.

L'équipe vainqueur du championnat de chaque catégorie d'âge est sacrée Championne de Bretagne.

Chaque rencontre entre deux équipes consiste en 5 matchs (1 SH, 1 SD, 1 DH, 1 DD et 1 DM)

Un joueur ne peut jouer plus de deux matchs par rencontre.

4.1. Estimation de la valeur de l'équipe ou d'une paire

Le barème suivant est appliqué lorsqu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'une équipe ou d'une paire.

National N1	12 points	Départemental D7	6 points
National N2	11 points	Départemental D8	5 points
National N3	10 points	Départemental D9	4 points
Régional R4	9 points	Promotion P10	3 points
Régional R5	8 points	Promotion P11	2 points
Régional R6	7 points	Promotion P12	1 point

Pour connaître la valeur des équipes, il suffit d'ajouter l'équivalence en points des classements en simple, double et mixte des deux meilleurs garçons et deux meilleures filles présents.

En cas d'égalité, on se servira de la somme des moyennes CPPH en simple, en double et en mixte des deux meilleurs garçons et des deux meilleures filles présents

L'ordre des rencontres sera déterminé en fonction de cette valeur d'équipe (en utilisant la liste des titulaires).

4.2. Ordre des rencontres

Il sera déterminé par le Juge-Arbitre; pour cela, il déterminera la place des équipes dans la poule en fonction de la valeur de leur équipe :

- l'équipe ayant la meilleure valeur se voit attribuer la place 1,
- l'équipe ayant la seconde meilleure valeur se voit attribuer la place 2.

L'ordre des rencontres sera ensuite l'ordre conseillé d'une poule : 1/3, 2/4, G1/3 contre P2/4, P1/3 contre G2/4 ...

5. ÉCHÉANCIER

5.1. Déroulement de la journée

9h00 Heure limite d'ouverture de la salle,

9h15 Heure limite d'arrivée du Juge-Arbitre,

9h30 Heure limite de remise au J.A. des déclarations d'équipe complétées par les capitaines,

9h45 Briefing du Juge-Arbitre aux capitaines,

10h00-12h00 Première rotation,

12h30-15h30 Deuxième rotation,

16h00-18h00 Dernière rotation,

18h15 Remise des récompenses.

En fonction des heures de fin de rencontres précédentes, le Juge-Arbitre pourra décider de modifier les heures des deuxièmes et troisièmes rotations.

Tous les matchs doivent être terminés au plus tard à 18h00.

5.2. Organisation d'une rencontre

Voir le document « A1-JeunesDispositionsSaison »

- Pour chaque rencontre, les compositions des équipes doivent être remises, par chaque capitaine, au Juge-Arbitre, 30 minutes avant chaque rencontre
- Le Juge-Arbitre choisit les ordres des matchs dans l'intérêt de la compétition. Si des capitaines d'équipes se mettent d'accord sur un ordre de match, ceux-ci peuvent le proposer au Juge-Arbitre.

	Compétitions	<p>Championnat de Bretagne</p> <p>Interclubs Jeunes</p> <p>Règlement</p> <p>Saison 2023-2024</p>	<p>Règlement</p> <p>adoption : Juillet 2023</p> <p>entrée en vigueur : 01/09/2023</p> <p>validité : permanente</p> <p>secteur : Jeune/Compétitions</p> <p>nombre de pages : 8</p> <p>+ 1 annexe</p>
---	--------------	--	---

6. GESTION TECHNIQUE

Les matchs sont obligatoirement gérés de manière informatique.

La compétition est gérée sur le logiciel Badnet.

La base sera fournie par le secrétariat de la Ligue et gérée ensuite par le club organisateur.

Le matériel utilisé doit être constitué d'un ordinateur apte à utiliser le logiciel Badnet et d'une imprimante.

La commission compétitions veillera au respect du cahier des charges.

7. VOLANTS

Les rencontres se jouent avec des volants plumes homologués standard minimum (voir la liste annuelle sur <http://www.ffbad.org>).

Ils sont à la charge des équipes (partage entre les joueurs).

L'organisateur devra prévoir quelques tubes de volants homologués à vendre aux équipes en cas de manque ou en cas de désaccord entre les joueurs.

La marque, la vitesse et le tarif auxquels seront disponibles ces volants devront être indiqués dans la plaquette d'invitation.

8. TITRE ET TROPHÉES

Un trophée, remis en jeu chaque année, sera remis aux équipes championnes de Bretagne, une réplique restera acquise au club, et chaque joueur composant l'équipe recevra une médaille.

Des médailles seront également remises aux équipes arrivant à la 2ème et 3ème place.

Ces récompenses sont à la charge de la Ligue.

Un goûter, à la charge de l'organisateur, doit être organisé après la remise des récompenses pour clôturer cette journée.

Des photos d'équipe, à transmettre à la Ligue, seront les bienvenues.

9. TENUE VESTIMENTAIRE DES JOUEURS

Les tenues vestimentaires doivent être en accord avec le R.G.C.

Pour une meilleure lisibilité, tous les membres d'une même équipe devront avoir un maillot de même couleur.

10. FINANCEMENT

10.1. Frais d'inscription

Les droits d'engagement doivent être envoyés en même temps que le formulaire d'engagement de l'équipe.

Les droits d'engagement ne seront pas remboursés à une équipe inscrite qui déclare forfait.

10.2. Restauration

Le club organisateur devra prévoir pour les joueurs, les accompagnateurs, les officiels et le public une restauration suffisante.

Les recettes de la buvette seront entièrement acquises au club organisateur.

Si le club souhaite mettre en place pour la buvette un système de réservation, il devra le préciser sur sa lettre d'invitation.

Les tarifs de la buvette (fixés par l'organisateur) devront rester raisonnables.

NB : Les frais de buvette, repas du midi (et repas du soir) ne sont pas compris dans les droits d'engagement.



Compétitions

Championnat de Bretagne

Interclubs Jeunes

Règlement

Saison 2023-2024

Règlement

adoption : Juillet 2023
entrée en vigueur : 01/09/2023
validité : permanente
secteur : Jeune/Compétitions
nombre de pages : 8
+ 1 annexe

11. OFFICIELS TECHNIQUES

11.1. Juge Arbitrage

11.1.1. Désignation

Les Juge-Arbitres du Championnat de Bretagne Interclubs Jeunes sont désignés par la Commission Ligue Officiels Techniques à partir du moment où la compétition a été attribuée.

Ils sont convoqués par le secrétariat de la Ligue de Bretagne de Badminton.

11.1.2. Indemnités

L'indemnité du Juge-Arbitre principal est à la charge de la Ligue de Bretagne de Badminton.

L'indemnité du Juge-Arbitre adjoint est à la charge de la Ligue de Bretagne de Badminton.

11.1.3. Déplacements

Les frais de déplacements (à hauteur d'un aller-retour par compétition) des Juge-Arbitres sont à la charge de la Ligue de Bretagne de Badminton.

11.1.4. Restauration

Les frais de restauration des Juge-Arbitres sont entièrement à la charge du club organisateur.

11.2. Arbitrage

Le club organisateur peut, s'il le souhaite, solliciter des arbitres. Les frais d'arbitrage resteront totalement à sa charge.

(Possibilité d'utiliser les chaises d'arbitres mises à disposition par la Ligue de Bretagne).

12. ACCUEIL DE LA COMPÉTITION

12.1. Désignation de l'organisateur

L'organisation sera déléguée à un des quatre Comités départementaux bretons.

Les clubs ont jusqu'à la mi-mars pour postuler à l'organisation de cette compétition.

L'organisateur sera désigné, fin mars, en réunion du Conseil d'Administration de la Ligue, sur proposition de la Commission Ligue Jeunes.

12.2. Obligation de l'organisateur

12.2.1. Salle

L'organisateur doit disposer d'un minimum de 8 terrains dans une seule ou deux salles proches.

12.2.2. Table de Marque

La table de marque devra être tenue par au moins deux bénévoles.

13. BARÈME DES POINTS

13.1. Par rencontre

Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matchs gagnés et perdus.

14. Le barème est le suivant :

– Victoire => 3 points.

– Égalité => 2 points.

– Défaite => 1 point.

– Forfait => 0 point.

Tous les matchs doivent être joués.

Si une équipe est incomplète, chaque match non disputé sera pénalisé d'un point négatif sur le score de la rencontre, ce qui rend possible les égalités entre deux équipes à l'issue d'une rencontre



Compétitions

Championnat de Bretagne

Interclubs Jeunes

Règlement

Saison 2023-2024

Règlement

adoption : Juillet 2023
entrée en vigueur : 01/09/2023
validité : permanente
secteur : Jeune/Compétitions
nombre de pages : 8
+ 1 annexe

14.1. Sur l'ensemble des rencontres dans une poule

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres.

L'équipe Championne de Bretagne de sa catégorie d'âge sera celle qui totalisera le plus de points à l'issue de toutes les rencontres de sa poule.

- 14.1.1. S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- 14.1.2. Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- 14.1.3. Si l'égalité persiste une nouvelle fois, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- 14.1.4. Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat des rencontres les ayant opposées, calculé selon les mêmes principes
- 14.1.5. En dernier recours, les équipes seront départagées par un tirage au sort.

14.2. Cas d'un match non joué

Si une équipe ne joue pas un match, l'équipe adverse gagne ce match par le score de 21-0 / 21-0.

Dans le cas d'un match non joué (forfait) dans une rencontre suite à un abandon sur blessure lors d'un match précédent, le forfait est considéré comme involontaire et notifié comme simple défaite.

15. FORFAITS ET DISQUALIFICATION

15.1. Forfait sur un match

Est considéré comme match perdu par forfait :

- Un match non joué.
- Un match joué par un joueur non qualifié au regard du règlement
- Dans le cas d'un joueur aligné dans les trois disciplines, c'est pour le double (hommes ou dames) qu'il sera considéré comme non qualifié.

Un forfait est assimilé à une défaite sur le score de 21-0 / 21-0.

En plus de cette défaite sur le match, l'équipe sera sanctionnée d'un point de pénalité sur la rencontre :

- Pour chaque match non joué (sauf s'il est consécutif à un abandon sur blessure lors d'un match précédent de la même rencontre ou constatée par le Juge-Arbitre entre les matchs de la même rencontre).
- Pour chaque joueur non qualifié aligné.
- Ce(s) point(s) sera(ont) retiré(s) des points accordés en vertu du barème défini à l'article 13,
- Le nombre de points de pénalité par équipe et par rencontre est limité à trois, même si le nombre d'infractions est supérieur.

Si les deux équipes sont forfaits, le forfait sera comptabilisé 0-0 par set.

En ce qui concerne le classement national par points, pour un match disputé par un joueur en infraction aux articles précédents :

- Si le match est gagné par le joueur (ou paire) en infraction, il est déclaré gagné par forfait par son adversaire.
- Si le match est perdu par le joueur (ou paire) en infraction, le score est comptabilisé tel qu'il est. Le juge-arbitre pourra dans son rapport demandé de prendre des sanctions contre une équipe qui aurait concédé des matchs par forfait dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à une autre équipe ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive.

15.2. Joueurs disqualifiés

Tout joueur disqualifié par le Juge-Arbitre ne pourra plus jouer de match dans la rencontre en cours. Le remplacement de ce joueur n'est pas autorisé. Il sera immédiatement suspendu pour une durée de deux mois sans préjuger de la sanction supplémentaire que pourrait lui infliger la Commission Fédérale Disciplinaire de première instance.

	Compétitions	<p>Championnat de Bretagne</p> <p>Interclubs Jeunes</p> <p>Règlement</p> <p>Saison 2023-2024</p>	<p>Règlement</p> <p>adoption : Juillet 2023</p> <p>entrée en vigueur : 01/09/2023</p> <p>validité : permanente</p> <p>secteur : Jeune/Compétitions</p> <p>nombre de pages : 8</p> <p>+ 1 annexe</p>
---	--------------	--	---

16. REMPLACEMENT D'UN JOUEUR

Un joueur inscrit sur la feuille de rencontre ayant débuté son premier match et dans l'impossibilité de disputer le match qu'il lui reste à disputer (par exemple en cas de blessure pendant le premier match) pourra être remplacé. Le remplacement avant le premier match n'est pas autorisé.

- Le remplaçant devra figurer sur la déclaration de présence.
- Il devra, comme tout joueur, respecter l'ensemble des articles de ce règlement.
- Le remplacement devra respecter le nombre de matchs autorisés par rencontre.
- Si le joueur ne peut être remplacé, le match est alors perdu par forfait.

17. RÉSULTATS

L'organisateur des rencontres est chargé d'envoyer par courrier les résultats à la ligue, au plus tard le lundi suivant la journée de compétition. Le dossier se compose des feuilles de rencontres, feuilles de composition d'équipe.

18. RÉCLAMATIONS

Les réclamations éventuelles doivent, sous peine de nullité (sauf si elles résultent d'un fait révélé ultérieurement), être signalées au Juge-Arbitre, notées sur la feuille de rencontre et confirmées dans les 5 jours suivants par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Commission Ligue Litiges accompagnée d'un chèque de consignation de 86 €.

La Commission Ligue Litiges statuera en première instance dans les 20 jours suivant la réception de la lettre de réclamation. Si la réclamation est fondée et validée par la Commission, le chèque de consignation sera retourné.

19. SANCTIONS ET RECOURS

La ligue est habilitée à prendre toute sanction à l'encontre d'une équipe, suite ou non à une réclamation. Cette sanction peut aller de la simple amende à la mise hors championnat ou à l'interdiction de participation au championnat ultérieur.

20. DÉCLARATION SUR POONA

La demande d'autorisation sera faite sur Poona par la Commission Ligue Tournois au moins 90 jours avant la compétition. La Commission rédige également le règlement particulier type qui devra être joint à la demande d'autorisation de tournoi et procédera à la vérification et à la validation de la demande dans les délais impartis.